

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mercredi 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Nangy, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante :

Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY.

Monsieur Laurent FAVRE est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : PROXIVELO – SCHEMA DIRECTEUR DE STATIONNEMENT –
ACTUALISATION AVANT APPROBATION**

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Compte rendu du comité de pilotage de Proxi Vélo le 05 décembre 2022 ;

VU le schéma directeur de stationnement vélo sécurisé ;

CONSIDERANT le besoin de développer l'offre de stationnement vélo sur le territoire du SM4CC ;

CONSIDERANT les propositions de développement du schéma directeur de stationnement vélo sur le territoire du SM4CC ;

CONSIDERANT la présentation de cette étude lors du comité de pilotage de Proxi Vélo le 05 décembre 2022 ;


CONSIDERANT que l'étude date de 2022 et n'a pas fait l'objet d'une approbation en comité syndical à l'issue du comité de pilotage ;

CONSIDERANT que le stationnement vélo des collectivités a évolué depuis la réalisation de cette étude ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- DECIDE d'actualiser le schéma directeur de stationnement vélo sécurisé établi par la société publique locale « Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc » (SPL AESMB) en novembre 2022 ;
- DECIDE que ce schéma directeur de stationnement vélo sécurisé actualisé, devra être faire l'objet d'une délibération en conseil syndical ;
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Nangy, le 11/12/2024

Le Président,	Le Secrétaire de séance
Stéphane VALLI  Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	